

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE PAR LA COALITION RÉGIONALE

PROJET : MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

21 MAI 2015

Présentation de la coalition :

La coalition régionale est un comité qui se veut porteur de messages concertés à portée régionale, afin que les projets structurants se concrétisent. Les membres de ce comité veulent agir de façon solidaire et sont complémentaires dans leur domaine d'activité.

Pour la coalition, il est important que les projets soient étudiés, analysés et qu'un avis cogité des retombées soit émis en gardant comme toile de fond le développement durable.

La coalition est formée des personnes suivantes :

Noms	Organisations
Réal Bouchard	Alliance Bois Saguenay-Lac-Saint-Jean
Carl Côté	Table d'action en entrepreneuriat du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Engelbert Cottenoir	CSN
Éric Dufour	Raymond Chabot Grant Thornton
François Gagné	Chambre de commerce du Saguenay
Alain Gagnon	Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida inc.
Arthur Gobeil	Société de la Vallée de l'Aluminium
À Confirmer	Représentant des Premières Nations

Le comité a un objectif commun qui est de représenter une vision d'avenir du développement économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce mémoire est rédigé au nom de la Coalition régionale.

Discussions :

La situation du marché du travail au Saguenay-Lac-Saint-Jean est difficile. De nouvelles pertes d'emploi ont été enregistrées en 2014. En hausse de 0,7 %, le taux de chômage atteint 8,4 % alors que pour l'ensemble du Québec il est en baisse de 0,2 % et s'établit à

7.5 %. La ville de Saguenay affiche le pire taux de chômage des plus grandes villes au Canada avec un taux de 9,6 %, en hausse de 2,3 % depuis l'an dernier. On y compte 2100 chômeurs de plus qu'en décembre 2013[1]. Pour 2015, le marché de l'emploi sera davantage à la consolidation qu'à la création. Pour le Québec, la croissance sera modeste, soit près de 0,5 % en 2015.

Dans la région, nous avons une main-d'œuvre qualifiée et compétente en mesure d'occuper des emplois tant manuels qu'administratifs. Le projet de mine d'apatite au Lac à Paul d'Arianne Phosphate arrive à point. En effet, ce projet permettrait de donner une nouvelle impulsion à l'économie et, sans contredit, relancerait le développement économique dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a grand besoin. Advenant que le projet reçoive l'aval des autorités gouvernementales, le promoteur engagerait dès lors les activités de préparation du site minier (hiver 2015 à hiver 2016), suivi de la construction du complexe minier et de la mise à niveau des chemins forestiers (à compter du printemps 2016) et, ensuite, le début de l'exploitation à l'automne 2018.

Le projet du Lac à Paul représentera le plus important investissement réalisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des dix dernières années. De nombreux emplois seront offerts par la minière. Selon l'évaluation du promoteur, des centaines d'emplois seront créés directement et indirectement durant la construction et l'exploitation de la mine. Ainsi, lors de la construction des installations, 475 emplois seront créés directement sur le site minier. Durant la vie utile de la mine, ce sont 375 emplois jumelés à 100 emplois pour le transport. À ces emplois, il faut ajouter plusieurs centaines d'emplois créés indirectement chez les fournisseurs de biens et services durant la construction et l'exploitation de la mine ce qui représente en emplois directs et indirects plus de deux mille deux cents cinquante (2 250) emplois durant la construction et près de mille (1 000) durant l'exploitation de la mine.

À de très nombreuses reprises depuis le début de son projet de mine, Arianne Phosphate a toujours précisé qu'elle privilégierait les travailleurs de la région en ayant une discrimination positive à l'emploi pour les résidents des municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord, comme il a été mentionné en audience. La coalition souhaite qu'Arianne Phosphate maintienne son désir de s'associer aux commissions scolaires, aux Cegeps et aux centres de formation, afin que ces derniers puissent dispenser les formations nécessaires.

Pour la coalition, il est rassurant qu'Arianne Phosphate ait exprimé de s'adjoindre des entrepreneurs locaux pour les travaux à entreprendre en utilisant le comité de maximisation de la région. Nous voulons nous assurer que ce seront des emplois locaux et régionaux qui vont être générés lors de la construction et également lors de l'exploitation de la mine.

Selon l'étude de Raymond Chabot Grant Thornton, les retombées économiques totales du projet dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'élèveront à 2,6 milliards de dollars sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration), soit un impact moyen annuel de plus de 92 millions de dollars. Sur une base annuelle, environ 1 146 emplois seront soutenus directement ou indirectement par le projet. Ces revenus d'emploi totaux atteindront 1,9 milliards de dollars sur la durée de vie du projet, soit une

[1] <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/01/09/002-taux-chomage-saguenay.shtml>

moyenne annuelle de plus de 68 millions de dollars. Par ailleurs, tout au cours de la durée de vie utile de la mine, des dépenses d'exploitation de 7,4 milliards de dollars sont prévues. Les activités d'exploitation de la mine généreront des retombées économiques d'importance pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquelles correspondent à des revenus d'emploi de près de 1,6 milliards de dollars sur la durée de vie de la mine. Ce sont des données économiques dont ne peuvent se passer la région et le Québec!

Selon l'étude d'impact du projet, les risques potentiels sont minimes et nous laissent sans crainte. Le promoteur démontre continuellement qu'il veut minimiser les impacts sur l'environnement. De plus, les règlements et normes du ministère de l'Environnement sont là pour être respectés par le promoteur. Ces exigences sont rigoureuses et permettent à chacun de pouvoir faire confiance au projet. D'ailleurs, le promoteur a démontré maintes fois sa bonne volonté en développement durable et un comité du milieu a aussi été mis en place en ce sens pour assurer un excellent lien avec la communauté.

Nous savons que le BAPE n'a pas à se prononcer sur le port, mais nous voulons quand même donner notre avis sur le sujet puisqu'il en a été question lors des audiences. La rivière Saguenay est la raison d'être du développement de la région. D'ailleurs, cette rivière est une voie navigable qui a permis à plusieurs industries de s'établir dans la région. Elle est un symbole de prospérité économique. Des installations portuaires sur la rive nord du Saguenay répondront au besoin du promoteur et aideront davantage au développement économique de la région en propulsant les projets potentiels du Plan Nord.

Conclusion :

En terminant, nous ne pouvons que souscrire au projet de mine d'apatite au Lac à Paul qu'Arianne Phosphate veut réaliser. En effet, ce projet est et sera créateur de richesse dont la région du Saguenay-Lac Saint-Jean a grandement besoin en cette période de grisaille. En outre, ce projet s'associe plus que favorablement au principe «d'efficacité économique» de la Loi sur le développement durable. Nous appuyons définitivement le projet d'Arianne Phosphate et, en toute humilité, nous demandons à la commission de recommander au gouvernement sa réalisation.

La Coalition Régionale